

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-1492

présenté par
M. Meurin

ARTICLE 35
ÉTAT B

Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	100 000	0
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	0	100 000
TOTAUX	100 000	100 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à transférer 100 000 du programme 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale », action 02 « Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale » vers le

programme 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation », action 03 « solidarité ».

Amendement d'appel.

Cet amendement vise à solliciter une reconnaissance de la Nation envers les vétérans des essais nucléaires français. Leur abnégation a permis de doter la France de l'arme nucléaire et d'en faire une arme de dissuasion qui la protège particulièrement. Civils ou militaires, la France doit faire l'effort de les reconnaître.